

Mairie de Marolles-en-Brie Place Charles de Gaulle 94440 Marolles-en-Brie	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Délibération n° XXXX/2025	Objet : Modification de la délibération n°0069/2024 relative au règlement intérieur des activités péri et extrascolaires.

Conseillers en exercice : **27**

Présents :

Absents :

Pouvoirs :

Votants :

L'an deux mil vingt-cinq, le 19 juin à 19h30,
Le Conseil Municipal légalement convoqué le 12 juin 2025, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence d'Alphonse BOYE, Maire,

Présents :

Absents représentés :

Absents :

M a été nommé secrétaire de séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Conseil Municipal n°0069/2024 en date du 12 décembre 2024 approuvant le nouveau règlement intérieur des activités péri et extrascolaires ;

Vu l'avis de la commission Affaires scolaires- Enfance et Jeunesse, réunie le 10 juin 2025 ;

Considérant que le règlement actuellement en vigueur nécessite des modifications, concernant le cas des parents séparés ou divorcés, en cas de déménagement de l'un des parents vers une autre commune, le tarif marollais pourra, sur demande, continuer à être appliqué, en tenant compte des nouveaux quotients familiaux de chacun des parents ;

Considérant qu'il convient d'approuver le nouveau règlement, ci-annexé ;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

A

ARTICLE 1 : ADOPTE le nouveau règlement intérieur des activités péri et extrascolaires, ci-annexé.

ARTICLE 2 : DIT que ledit règlement s'applique à compter du 1^{er} juillet 2025.

MAROLLES-EN-BRIE, le 19 juin 2025

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

Secrétaire de séance

Alphonse BOYE

Maire de Marolles-en-Brie

Le présent acte est susceptible d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et peut être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.